

ARRETE N°06/2025 : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ECO-FOURRIERE DU 12 JUILLET AU 6 SEPTEMBRE 2025 INCLUS – ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° 05/2025

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier les jours et horaires d'ouverture de l'Eco-fourrière intercommunale du 12 juillet au 6 septembre 2025 inclus, en raison des absences de personnel, des congés d'été et des contraintes d'exploitation.

CONSIDERANT, par ailleurs, la moindre affluence des enlèvements de véhicules et des visites du public en période d'été,

Nous, **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples,

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté N°05/2025, relatif à la modification des horaires d'ouverture de l'Eco-fourrière du 12 juillet au 6 septembre 2025

ARTICLE 2 : L'Eco-Fourrière sera ouverte aux horaires habituels les jours non mentionnés dans le présent arrêté.

ARTICLE 3 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sera **ouverte** :

- **De 9h00 à 17h00**, sans RDV, les jours suivants :

- le lundi 11 août, le mardi 12 août, le jeudi 14 août,
- le lundi 18 août, le mardi 19 août, le jeudi 21 août,
- le lundi 25 août, le mardi 26 août, le jeudi 28 août ;

- **De 09h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00** sans RDV, les jours suivants :

- le vendredi 22 août,
- le vendredi 29 août ;

ARTICLE 4 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sous, sera **fermée** :

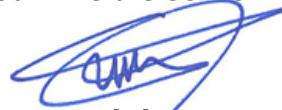
- le samedi 12 juillet, le lundi 14 juillet, le samedi 19 juillet, le samedi 26 juillet,
- le samedi 02 août, le samedi 09 août, le mercredi 13 août, le vendredi 15 août, le samedi 16 août, le mercredi 20 août, le samedi 23 août, le mercredi 27 août, le samedi 30 août,
- le samedi 06 septembre,

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une demande de déféré auprès du Préfet ou d'une autre contestation directe auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 22/07/2025

Transmis en Préfecture et affiché le 22/07/2025

Pour Extrait Conforme



Daniel LEVEL

Président du Syndicat Intercommunal